



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service eau forêt biodiversité
Affaire suivie par : MONTAROU Sophie / HALLAKOU david
courriel : ddt-sefb@nievre.gouv.fr
Tél : 03 86 71 71 71

Nevers, le **20 MARS 2023**

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'opération :

Création d'un forage agricole à des fins d'irrigation sur la commune de LUZY, pour laquelle un récépissé vous a été délivré en date du 07 décembre 2022, j'ai l'honneur de vous informer qu'en absence d'opposition à votre déclaration, vous pouvez dès lors entreprendre cette opération.

Vous devrez cependant avertir le service eau, forêt, biodiversité, de la date de début des travaux au moins 15 jours à l'avance et produire un rapport de fin de travaux à nous transmettre dans les 2 mois suivant sa réalisation.

Les conditions de réalisation devront respecter les prescriptions générales relatives à la réalisation de forages contenues dans l'arrêté du 11 septembre 2003 dont vous trouverez copie ci-jointe, notamment en matière de distances d'implantation du forage par rapport aux ouvrages d'assainissement présents sur site.

Le service de police de l'eau de la Direction départementale des territoires, en charge de l'instruction de votre dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet

Daniel BARNIER

Monsieur Fabien BAZIN
Président du Conseil Départemental
Hôtel du Département
Rue de la Préfecture
58059 NEVERS CEDEX